

Reconnaître et revaloriser notre métier Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



PROFESSEURS CERTIFIÉS

Le SNES et le SNESup, syndicats de la FSU, agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions

Carrière et salaires : revalorisation urgente !

Le SNES et le SNESup revendiquent une amélioration programmée de la carrière des professeurs certifiés, en augmentant les indices de début de carrière et en raccourcissant les durées de séjours dans chaque échelon.

Nous avons obtenu que la hors classe devienne le débouché de carrière pour tous. La mise en place du recrutement au master nécessite de construire un processus d'intégration du corps des certifiés dans celui des agrégés. Le SNES revendique un

plan progressif d'alignement de la grille des certifiés et assimilés sur celle des agrégés par l'ouverture de leur rémunération sur la « hors échelle A » (indice terminal IM 963).

Nous revendiquons le rétablissement d'un aménagement des fins de carrière, l'intégration progressive des indices de l'actuelle hors classe dans la classe normale et, dans le même temps, le rééchelonnement progressif de la grille indiciaire.

Taux d'encadrement et nombre d'élèves par classe :

Le constat est simple, dans les collèges et lycées le taux d'encadrement à la Réunion reste inférieur à celui de la moyenne en métropole.

Nous revendiquons que ce taux soit relevé fortement et que le nombre d'élèves par

classe soit abaissé afin de tenir compte des difficultés sociales et économiques de notre île. Les suppressions de postes alors que les effectifs augmentent sont inacceptables.

Formation initiale et continue : un droit !

Nous revendiquons une entrée progressive dans le métier articulant maîtrise des savoirs disciplinaires et professionnels et une formation continue permettant de répondre à la complexité et aux évolutions du métier.

Nous réaffirmons que l'ensemble des admis ayant passé le concours à la Réunion doivent pouvoir faire leur stage sur notre île. Les stagiaires ne doivent pas être utilisés comme des moyens d'enseignement pour pallier le manque de recrutement ; priorité doit être donnée à leur formation.

Nous dénonçons le retour du début de carrière des certifiés et CPE à l'indice 349 (1er échelon) et de celui des agrégés à l'indice 379.

Nous revendiquons que les débuts de carrière des certifiés, CPE et CO-Psy ne soient pas inférieurs à l'indice 432 et celui des agrégés ne soit pas inférieur à l'indice 497.

Nous sommes attachés à l'identité professionnelle. Pour nous, les personnels doivent reprendre la main sur leur métier, ce qui implique une réforme du collège et la remise à plat des réformes des lycées ainsi que l'abandon du LPC. Nous avons obtenu une consultation sur les programmes et le socle dont tous les personnels doivent s'emparer.

Pour un enseignement de qualité : amélioration des conditions de travail !

Nous agissons dans toutes les instances pour créer les conditions d'un travail de qualité. Nous exigeons le respect de la liberté pédagogique et l'abandon des méthodes de management actuelles.

Face aux tentatives de réintroduire la bivalence, nous avons obtenu la réaffirmation de notre identité professionnelle, fondée sur l'enseignement disciplinaire, et du maximum hebdomadaire de service, y compris pour les professeurs documentalistes. Nous revendiquons une diminution du temps de

service pour les certifiés car leur temps de travail réel est bien supérieur à 40 heures.

Pour les TZR, nous réclamons un contrôle paritaire des affectations, la réduction des tailles des zones de remplacement et la revalorisation de l'ISSR.

Les affectations en complément de service doivent être strictement limitées et les garanties protégeant les collègues qui en sont victimes étendues.

Nous revendiquons des procédures plus transparentes pour l'accès au post-bac et à l'enseignement supérieur.

Voter pour le SNES et le SNESup, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, c'est :

→ être représenté au sein des CAP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération .

→ donner plus de force aux syndicats attachés à l'unité et la cohérence du second degré, fortement implantés dans les établissements et les universités, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.

Ces orientations sont défendues également dans les **comités techniques** par la **FSU**, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.